

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022

Délibération n° DE_2022_087

Le 05 décembre deux mille vingt-deux, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : Mmes PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, TERROT Stéphanie et VANDERNOOT Noémie et Mrs DIDIER Thierry, BELLE Michaël, DESSUS Jean-François, LEYMAN Robert et SIMOND Bruno.

Absents excusés : Mme MASNATA Mallauray (pouvoir à DESSUS Jean-François), Mrs HUTIN Didier (Pouvoir à DIDIER Thierry) et TURC Jack.

Secrétaire : M. DESSUS Jean-François

OBJET : Participation financière des élus au repas des Aînés

Le Maire indique que cette année le repas des Aînés est prévu le dimanche 11 décembre 2022 à la salle des fêtes de Bourdeaux.

Il propose aux élus qui souhaitent être présents de se faire connaître auprès de la commission d'action sociale et de payer leur repas qui s'élève à 33€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la proposition du Maire que les élus paient leur repas d'un coût de 33€ en cas de participation au repas des Aînés du 11 décembre 2022.

DIT que les recettes seront imputées à l'article 70878 – Remboursement de frais par d'autres redevables du budget principal.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Thierry DIDIER

